

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 Décembre 2016 A 20H30
SALLE ROGER VERDIER**

PRÉSENTS : BAGNOL Gérard, TILLET Philippe, BLAISE-FONDER Francis, MAZAUDOUX Emmanuel, DUPUY Robert
COURBIER Marie- Hélène, DUPUY Lucette, PEYRAT Florence, DAIGUARANDE Marie-France, MARSALES Lorène,
DAURAT Jacqueline, CHASTAGNER Jean-Noël, LANDRAUD Richard

ABSENTS –EXCUSES : POIRIER SAMIRA procuration MAZAUDOUX Emmanuel
POULVELARIE Christian procuration BAGNOL Gérard

Secrétaire de séance : DUPUY Lucette

Approbation et signature du compte rendu du CM du 21 Octobre 2016

TARIFS COMMUNAUX 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs communaux pour 2017.
Pour l’instant il n’y a pas de tarif pour la salle polyvalente Jean Moulin, vu qu’elle est en travaux. Le tarif sera défini
dès qu’elle pourra être mise en service.

Lecture de la délibération et mise au vote

Vote : unanimité

Garderie péri-scolaire	1 enfant	2 enfants	3 enfants	
tarif horaire	1,27 €	1,11 €	1,05 €	
Cantine	adulte	tarif 1	tarif 2	tarif 3
repas	4,68 €	1,95 €	2,37 €	3.00 €
Tennis	enfant de moins de 12 ans	carte adulte	carte famille (parents-enfants)	
	gratuit	30 €	50 €	
Concessions cimetièrè durée de la concession : 50 ans	1 place	2 places	Columbarium durée : 50 ans	
emplacement	264 €	358 €	1 450 €	

AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DÉPENSES D’INVESTISSEMENT 2017 AVANT VOTE DU BP

Le Maire propose au CM de délibérer afin de pouvoir commencer les investissements sur 2017 alors que le budget n’est pas encore voté. La loi permet de faire des investissements à hauteur de 25% du montant des crédits ouverts au BP de l’année 2016.

	BP 2016	Nouveaux crédits 2017 (25% de 2016)
CHAPITRE 21 Immobilisations corporelles	56 959.00 €	14 239.75 €
CHAPITRE 23 Immobilisations en cours	360 569.84 €	90 142.46 €

Ces montants seront disponibles avant le vote du budget et permettront de régler certaines factures, mais seront bien inclus dans le budget primitif 2017.

Vote : unanimité

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE DES LOGICIELS ODYSSEE

Odyssée a donné la maintenance du contrat à ARTEMIS (logiciel des salaires) à partir du 01/01/2017, contrat pour une durée de 3 ans (2017-2019). Le montant de ce contrat s'élève pour l'année 2017 à 852.99 € ht soit 1022.75 € ttc. Ce tarif peut être revissé annuellement selon les modalités du contrat, et évolution du logiciel.

Vote : unanimité

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A LA FOURRIERE DE BRIVE

Notre commune n'étant pas équipée pour recevoir les animaux en divagation, elle adhère à la fourrière de Brive, ce qui permet d'y déposer les animaux qui divagent sur notre commune. La convention est établie pour 2017-2021, la participation s'élève à 1€/habitant (nbre habitant INSEE : 936) ce qui fait une participation de 936 € avec une augmentation de 2.5% chaque nouvelle année.

Vote : unanimité

FRAIS DE SCOLARISATION 2015-2016 ECOLE DE MALEMORT

Frais imputé pour un élève qui avait commencé son cycle à l'école de Malemort et qui l'a terminé fin juin 2016, avant de venir à l'école de notre commune pour la rentrée 2016-2017. Ces frais s'élèvent à 633.39 €.

Vote : unanimité

PROJET DE LOTISSEMENT : SORT DE L'EMPLACEMENT RESERVE :

Question déjà émise lors du CM du 21 octobre 2016, mais qui avait été reportée.

Présentation d'un projet de lotissement sur un terrain de M PAROUTEAU avec assainissement collectif (13 lots entre 950 et 1600 m²). Au PLU dans ce terrain il y avait un élément réservé à destination d'une voirie.

M LE Maire propose au CM :

soit de conserver cet élément réservé en demandant au propriétaire qui est d'accord de faire le nécessaire au niveau voirie, réalisation complète à sa charge, après quoi la Commune reprendra la voirie et l'entreprendra. De plus si cette voirie se fait cela permettra à d'autres propriétaires de terrains constructibles d'être désenclavés.

soit la Commune renonce à cet élément réservé.

Il a été opté pour la 1ère solution avec voirie qui deviendra communale dès que les travaux seront effectués.

Vote : unanimité

POINT SUR LA SECURITE ET L'ENTRETIEN DES ROUTES DEPARTEMENTALES TRAVERSANT LA COMMUNE :

Travaux réalisés par le département sur la RD 73 : bordure ciment dans les virages qui s'affaissent, et qui devrait inciter à ralentir.

Sur la D 158 : reprise d'une partie du virage de Combefosse, tout cela suite à la visite du responsable des routes du département à l'invitation de Mr le Maire.

Sur la D 73 :

Intervention de M BLAISE –FONDER Francis avec diaporama sur la vitesse concernant la D 73 avec problème de sécurité. Aménagement que le département ne veut pas mettre en œuvre.

Il propose :

De changer le panneau lieu-dit Jugeals dû à une forte augmentation de constructions sur cette route et dans les villages environnants qui ont sortie directe sur cette route, pour le transformer en panneau d'agglomération afin de limiter la vitesse à 50 Km/h (ce qui impliquerait qu'une grosse partie de l'entretien passerait à la charge de la commune, tout en restant départementale).

Réponse de M le Maire : attendre que les travaux soient effectués et voir les avancées du contournement de Noailles.

M BLAISE-FONDEUR Francis : interpellé à nouveau le département pour exposer ces problèmes de sécurité, demander peut être un radar pédagogique ?

Mr le Maire précise que le département va à nouveau procéder à des comptages et contrôle de vitesse en présence d'élus du CM qui le souhaitent.

NOMINATION AU COMITE SYNDICAL DU SIAV (Syndicat Intercommunal Aménagement Vézère)

Il fallait nommer deux titulaires et deux suppléants pour siéger au SIAV avant le 30 novembre 2016, n'ayant pas eu le temps de réunir le CM et n'ayant pas obligation de délibérer, M le Maire avait désigné les personnes dans l'ordre du tableau.

Titulaires : M TILLET Philippe, M BAGNOL Gérard

Suppléants : M MAZAUDOUX Emmanuel, Mme DUPUY Lucette

Il devrait être possible que Mr le Maire démissionne pour laisser la place à Mr Blaise-Fonder qui est très intéressé, (à voir avec l'AGGLO si la démission sera acceptée)

DIVERS

Nomination des voies : numérique pour le bourg, métrique pour le restant

Pour la numérotation métrique il a été utilisé l'outil géoportail qui permet d'avoir directement les mesures.

M BLAISE –FONDER Francis nous présente un diaporama sur la façon d'utiliser géoportail pour définir les N° des habitations.

Pont de la Tourmente : Mr le Maire a rencontré son collègue de Turenne et l'entreprise Eurovia pour définir les travaux de consolidation du pont, avec 2 appuis en amont et en aval avec mention du tonnage qu'il pourra supporter afin d'avoir un devis concret, somme qui sera supportée par les deux communes.

Salle Polyvalente Jean Moulin :

Subvention Conseil Régional : 110 052 € accord verbal suite à entretien téléphonique avec Mr le Maire, en attente de la délibération validée.

Subvention du département sur 2 tranches soit 2 x 30 000 + Sport : 11 693€ ; accessibilité : 14 600 €

Subvention de l'AGGLO : 2 tranches, soit 36 840 €

Subvention État : 217 116 €

Total des subventions : 450 301 € soit 61% de subventions pour un montant total de l'opération qui s'élève à 739379 € ht

De plus nous attendons les 2 réserves parlementaires : à venir

Emprunt de 300 000 € à taux zéro

Avancement des travaux : correspond à peu près au calendrier

Sécurisation : vu avec SOCOTEC

8 Décembre 2016 : visite du chantier avec les financeurs : État, Région, Département, Agglo, réserves parlementaires..

Projet d'acquisition de bâtiments de la succession héritiers DELSOL jouxtant la mairie:

M le Maire nous présente un diaporama des différents projets d'utilisations proposés par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), après la visite sur les lieux de son directeur Mr Hochart ; Conseils qui sont gratuits.

Aménagement terrain de tennis : programme LEADER (2015-2020)

M TILLET Philippe présente un projet de City-Stade, discuté avec M le Maire, par le biais du programme LEADER (2015-2020) subventionné à 80% par les fonds de la Région –AGGLO –Europe.

Ce projet se traduirait par la réhabilitation du terrain de tennis, ce qui nécessite de faire une estimation.

Un city stade permettrait d'utiliser le terrain de tennis différemment en y incluant 8 sports différents.

Fin de séance : 23h30